Centrale Cantonale d'information et de Coordination psychiatrique
CCICp

DCISA
Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie

Demande d'orientation addictions et santé mentale

DOMAINE	TYPE DE DOCUMENT	VERSION	NO.
Orientation	Procédure	Version 4 - 24.02.2025	8

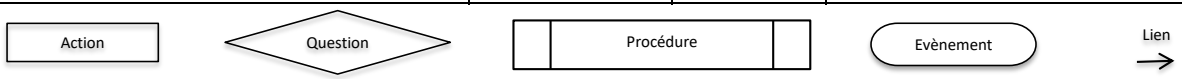

Contexte: gestion des demandes d'orientation des personnes présentant à la fois une problématique d'addictions et de santé mentale

Objectifs: renforcer la collaboration et améliorer la coordination entre le dispositif cantonal vaudois d'indication et de suivi en addictologie (DCISA) et la Centrale cantonale d'Information et de Coordination psychiatrique (CCICp)

Concerne: toute personne nécessitant des informations et un conseil dans le cadre d'une orientation et présentant une problématique d'addictions et de santé mentale. *ESE addictions : établissement socio-éducatif addictions / EPSM : établissement psychosocial médicalisé CI : centre d'indication du DCISA*

FLUX	EXPLICATIONS	QUI
Projet d'orientation	Dans certaines situations, les besoins prioritaires de la personne ne sont pas clairement définis quant au projet d'orientation **vers un EPSM**. Pour une orientation vers un ESE c'est la procédure DCISA qui s'applique.	
Provenance	La demande peut provenir de la personne concernée et/ou de son réseau prof. ou directement par un ESE addictions.	Prof./ ESE/ Pers.
b) ESE addictions **c)** Réseau pro **a)** Personne concernée	**a)/ b) / c)** Si la personne **a un suivi addictologique dans un CI**, elle est orientée vers celui-ci. Si ce n'est pas le cas, la CCICp assure le suivi de la demande. **NB** Il est de la responsabilité du demandeur (réseau pro, ESE) de vérifier que la personne concernée ait bien un suivi addicto par le CI et non seulement un dossier DCISA.	Prof./ ESE/ Pers.
accès Brioche psy **oui** → Procédure 1 **non**	**b)** La demande provenant d'un **ESE addictions** est adressée au CI. **c)** Celles provenant du **réseau prof.** sont traitées directement par le professionnel ayant accès à la Brioche psy (PRO 1). La CCICP est à disposition pour des conseils. Les membres du réseau n'ayant pas accès à la Brioche psy prennent contact avec le CI.	Prof / ESE/CI
Contact CI **oui** ← suivi addicto	Le CI analyse la pertinence d'une orientation vers un EPSM. **b)** Le CI établit la réorientation ainsi que la réévaluation de sortie.	CI/ESE
non validation **oui** → Procédure 1 **non** → Suivi CI **?**	**b)/c)** Le CI vérifie le document médico-social de transmission (DMST) établi par l'ESE ou le réseau pro. S'il valide la sortie et la réorientation, le CI ouvre une demande dans la Brioche psy (PRO 1) et recherche des EPSM en collaboration avec l'ESE et la CCICp. Si la réorientation vers un EPSM n'est pas validée, le CI poursuit le suivi avec l'ESE addictions.	CI/ESE/ CCICp
hésitation Suivi CCICp	Si le projet hésite entre une orientation vers un EPSM ou un ESE addictions, le CI prend contact avec la CCICp pour échanger sur la situation ou/et pour organiser un réseau avec les 2 dispositifs.	CI/ CCICp
Réseau commun	Lors de cette rencontre de réseau, l'orientation est décidée par les deux dispositifs avec la personne et son entourage privé et professionnel.	Pers./ Prof/CI ESE/ CCICp
Décision	Une décision commune d'orientation est validée.	Pers./ Prof/CI ESE/ CCICp